



PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 14 octobre 2020

POINT DE SITUATION N° 150

Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19

Point de situation au 14 octobre 2020

Cas confirmés COVID : 1842 (+76)

Personnes hospitalisées en service de réanimation : 4 (+1)

Personnes hospitalisées en service de maladies infectieuses : 9 (-1)

Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 0 (-)

65 décès à l'hôpital (-)

11 décès en EHPAD (-)

246 retours à domicile (+3)

A ce jour, **6 clusters** sont identifiés dans les Ardennes :

- A Toges : 3 cas positifs dans le milieu familial
- A Bogny-sur-Meuse : 5 cas positifs au sein d'un groupe d'amis
- Service de soins à domicile à Charleville : 6 cas positifs parmi le personnel
- Lycée agricole Balcon des Ardennes à Saint-Laurent : 6 cas positifs (+1 à la suite de l'opération de dépistage qui a concerné 301 personnes).
- Centre hospitalier Manchester de Charleville-Mézières : 18 cas positifs (-). Pas d'évolution depuis le 6 octobre
- EHPAD La Demoiselle de Vouziers : actuellement, il reste 1 cas positif dans l'établissement parmi les résidents (4 sont hospitalisés en soins de suite) et 1 cas positif parmi le personnel. Le bilan est de 9 décès dont : 2 à l'EHPAD, 4 au centre hospitalier de Charleville Mézières et 3 au centre hospitalier de Reims.

Clusters stabilisés (aucun nouveau cas depuis 8 jours) :

- Restaurant à Charleville-Mézières
- Établissement bancaire à Charleville-Mézières
- Pôle emploi

Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes

Taux d'incidence (1) : 110 % (107,3 % au 13 octobre 2020)

Taux de positivité (2) : 8,18 % (8,05 % au 13 octobre 2020)

Nombre de tests réalisés : 4745,44 (4702 le 13 octobre 2020)

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9 ; J-3] pour 100 000 habitants.

L'indicateur est vert si <10, orange si compris entre 10 et 50, rouge >50.

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si <5 %, orange si compris entre 5 et 10 %, rouge >10 %.

La dégradation des principaux indicateurs de suivi de l'épidémie se confirme à nouveau ce jour.

Le préfet des Ardennes, après concertation avec les élus du département, a défini de nouvelles mesures contribuant à limiter la propagation du Covid 19 et qui entreront en vigueur dès classification du département des Ardennes en zone d'alerte.

Il est plus que nécessaire que chacun respecte strictement les règles de distanciation physique et le port du masque dans les lieux où il est obligatoire. Des contrôles renforcés seront menés à cet effet.

Par ailleurs, le Préfet des Ardennes a pris un arrêté prorogeant, à compter de ce 12 octobre 2020, l'obligation de port du masque pour les personnes de 11 ans et plus sur les marchés, brocantes, vide-greniers, fêtes foraines et fêtes patronales.

Il est observé que partout en France, de nombreux clusters apparaissent à l'issue de rassemblements familiaux ou festifs. Le préfet des Ardennes appelle donc à la plus grande vigilance quant au risque de contamination lors de ce type de rassemblement, et recommande vivement à tous de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale, à savoir :

- respecter une distance minimale d'un mètre entre deux personnes (les masques doivent être portés systématiquement lorsque ces règles de distanciation physique ne peuvent pas être respectées)
- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou par une friction hydro-alcoolique
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- se moucher dans un mouchoir à usage unique et l'éliminer immédiatement dans une poubelle
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux

Le préfet des Ardennes rappelle les termes de l'avis rendu le 7 septembre par le comité régional d'experts mis en place par l'ARS Grand Est : *« aujourd'hui, les indicateurs de suivi de l'épidémie, produits par Santé Publique France, montrent que la circulation du virus s'accélère à nouveau. Si rien n'est fait pour freiner le phénomène, les difficultés rencontrées au printemps réapparaîtront inexorablement. (...) Le port du masque est indispensable dans la situation actuelle. Le périmètre d'application du port du masque doit être le plus large possible, en veillant à tenir compte des situations où les rencontres fortuites entre plusieurs personnes sont possibles. A ce titre l'obligation du port du masque dans les endroits de rencontre, y compris en milieu ouvert, apparaît comme une bonne mesure qui pourra même être étendue si elle apparaît insuffisante. »*